

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX  
Synonymes : PSFXCAN

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Intelligro<sup>MC</sup>  
2310 Lakeshore Road West  
Mississauga ON L5J 1K2  
Canada

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Lubrifiants Petro-Canada Inc.: 1-844-388-2665;  
CHEMTREC Transport Emergency: 1-800-424-9300;  
Numéro des centres antipoison: Consulter l'annuaire téléphonique.

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : PureSpray FX est une huile de pulvérisation émulsifiable à usage horticole homologuée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33347

Préparé par : Product Safety: +1 905-491-0565

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des urgences

Aspect	liquide visqueux
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Inodore ou légère odeur d'hydrocarbures.

#### Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Danger par aspiration : Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Intervention:**  
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

NE PAS faire vomir.

**Stockage:**

Garder sous clef.

**Élimination:**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Contact avec les yeux  
Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

### IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par ACGIH.

---

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	80 - 100

---

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.  
Demander conseil à un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Demander conseil à un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Appeler un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Demander conseil à un médecin.  
Le secouriste doit se protéger.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.  
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.  
Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Le matériel peut créer des conditions glissantes.  
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Enlever toute source d'ignition.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Contacter les autorités locales compétentes.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucun(e) à notre connaissance.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

Conditions de stockage sûres : Ne pas ingérer.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.  
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.  
Protéger contre le gel.  
Si la température du produit devient inférieure à 40°F (5°C), il peut avoir une apparence légèrement trouble; cette apparence trouble devrait disparaître une fois le produit parvenu à une température supérieure à 40°F (5°C).

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Filtre de type : filtre contre les vapeurs organiques

Protection des mains : néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton(R).

Matériel : néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton(R).

Remarques : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

Protection des yeux	:	chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	:	Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures de protection	:	Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Vérifier que le bassin oculaire et la douche d'urgence sont situés à proximité du poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide visqueux
Couleur	:	Incolore à jaune pâle.
Odeur	:	Inodore ou légère odeur d'hydrocarbures.
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
point d'écoulement	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	174 °C (345 °F) Méthode: Creuset fermé Cleveland
Point de Feu	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.855 kg/l (15 °C / 59 °F)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

---

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 13.6 cst (40 °C / 104 °F)
	3.18 cst (100 °C / 212 °F)
Propriétés explosives	: Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Réactif avec agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Susceptible de dégager des COx, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	: Contact avec les yeux Ingestion Inhalation Contact avec la peau
---	--

#### Toxicité aiguë

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5,050 mg/kg,

##### **Composants:**

##### **huile minérale blanche (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.2 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

### Cancérogénicité

Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

### Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX**

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

---

## **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

## **Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## **SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.  
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

---

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **Réglementations internationales**

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **Réglementation nationale**

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## **SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

EINECS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

: **Exigences en matière d'étiquetage de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire**

Lire l'étiquette « Autorisé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires » avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada qui doit respecter certaines exigences en matière d'étiquetage, conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification qui doivent être observés et des renseignements sur les dangers qui doivent être indiqués sur les fiches signalétiques conformes au système général harmonisé (SGH). Ce qui suit correspond aux renseignements sur les dangers qui doivent être indiqués sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

**GARDEZ LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
PEUT IRRITER LES YEUX.  
NOCIF EN CAS D#INHALATION.**

Il existe des exigences environnementales propres au Canada en matière de manutention, d'utilisation et de mise au rebut de ce produit antiparasitaire. Ces exigences sont indiquées sur l'étiquette.

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; CPR - Règlement sur les produits contrôlés; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les na-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PureSpray<sup>TM/MC</sup> FX

000003008955

Version 1.1

Date de révision 2019/03/27

Date d'impression 2019/03/27

vires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Pour obtenir des exemplaires de FDS : Ouest du Canada, téléphone: 1-800-661-1199; télécopieur: +1-800-378-4518  
Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285  
Québec et Est du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285  
Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1 905-491-0565

Préparé par : Product Safety: +1 905-491-0565

Date de révision : 2019/03/27

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR